



Appareil sous garantie, frais de déplacement remboursables?

Par **Laguitt**, le **15/12/2009** à **11:22**

Bonjour,

J'ai acheté voilà 2 mois un appareil électroménager qui n'a jamais marché. J'ai donc contacté le service consommateurs correspondant qui n'a rien pu faire de mieux que m'indiquer un SAV à 1h de chez moi.

L'appareil étant sous garantie, puis-je demander le remboursement des frais de déplacement? En effet il m'a fallu 2 trajets aller-retour de 2h en voiture chacun pour amener et récupérer l'appareil.

J'ai déjà envoyé un recommandé pour demander le "repoussement de la garantie" et le remboursement des frais de déplacement. J'ai eu un retour en recommandé avec seulement l'explication de la prolongation de la garantie, et bizarrement aucun retour sur le remboursement.

Quels sont donc mes droits?

Merci de votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **15/12/2009** à **12:03**

[fluo]UNITÉ DÉPARTEMENTALE

DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES
(UDCCRF[fluo])

Immeuble Odyssée - 13, rue Louis Rousseau - 39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 84 87 63 00 - Télécopie : 03 84 87 63 10

E-mail : ud39@dgccrf.finances.gouv.fr

Heures d'ouverture : 8 H 30 - 12 H 00 et 14 H 00 - 17 H 30

Accueil des consommateurs :

Le lundi de 14 H 00 à 16 H 30

Le mercredi de 8 H 30 à 11 H 30

Bonjour, prenez contact avec la Dgccrf à Lons-Le-Saunier, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs et vous aideront en ce sens, cordialement.

Par **Laguitt**, le **15/12/2009** à **12:13**

Merci de votre aide,
Auriez vous une adresse sur saint-claude?